

Réunion ordinaire du jeudi 08 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 08 février, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 02 février 2018, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie. La séance était publique et présidée par Mme Christiane BARRIEU, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BARRIEU Christiane, LAPEYRE Guy, RIVIERE Pascale, PETIT René, GUILLORY Laurence, SOLANA-LASSALLE Maryline, BIAUTE Philippe, DESPAX Véronique, CLAVERIE Floriane, FIEFVET Guillaume, DOZE Marlène, LAURY Olivier, PEYRET Jean-Jacques, ZANARDO Cédric, RAGARU Agnès.

Conseillers absents : aucun

Secrétariat de séance : Mme le Maire propose de nommer Mme Pascale RIVIERE comme secrétaire de séance.

Vote : Contre 0, Abstention 1 (Mme RAGARU), pour 14.

Mme RIVIERE est désignée.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2017 :

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 15.

Mme RAGARU indique, à propos des risques de fermeture du centre de loisirs à 18h30 que lors de la visite de M. MONTAUGE en novembre 2015 à Jégun, celui-ci avait bien précisé que la fusion des deux communautés de communes n'entraînerait aucune dégradation du service public à Jégun. Mme le maire précise qu'elle a reçu la visite de M. TRAMONT, Président de la communauté d'agglomération Grand Auch- Cœur de Gascogne dans la semaine et qu'il lui a annoncé que les communes comme Jégun, dont les centres de loisirs fermaient jusqu'à présent à 19H conserveraient cet horaire de fermeture.

Ordre du jour :

❖ Informations diverses :

Mme BARRIEU fait ensuite part des remerciements des familles endeuillées :

- Fernand et Victor de Oliveira pour le décès de leur maman
- M. et Mme Jean Louis GAGE pour le décès de M. CASTELLI
- Jean CONQUET et sa famille pour le décès de Colette CONQUET, ancienne adjointe au Maire à Jégun
- Famille de M. Louis ZADRO
- Famille de Mme Yvette VIGNAUX, commerçante au petit marché de Jégun

Mme BARRIEU informe le conseil que la **demande de subvention auprès de l'Etat pour l'école** vient d'être déposée.

Elle confirme que lors de la venue à la Mairie de M. TRAMONT le mardi 06 février le maintien de **l'ouverture du centre de loisirs jusqu'à 19H a été confirmée**. La question du paiement des repas à la charge de la communauté est aussi résolue à ce jour.

Elle explique que **l'église de Lézian** s'étant beaucoup dégradée, elle a été amenée par prudence à prendre un **arrêté provisoire de fermeture**. Une pierre au dessus du porche est descendue sur la moitié de sa hauteur. Des témoins ont été placés sur les murs par M. Frédéric BARRIEU afin de mesurer l'évolution du phénomène.

L'association « le relais » a transmis un **bilan des deux conteneurs à vêtements** placés à côté de la résidence de l'acacia et à la déchèterie. Ils ont permis de recycler au total 6 tonnes 591 de vêtements, soit plus de 5 kg par habitant. L'implantation de ces conteneurs a permis de créer 49 emplois dans le Gers.

M. René PETIT fait le point sur les travaux :

- un appartement du centre de services a été entièrement repeint par les employés communaux
- à la Gendarmerie, les fenêtres du rez-de-chaussée ont été changées ainsi que les volets roulants. Une salle de bain a été refaite, poursuivant la remise à neuf entreprise, deux autres doivent encore être rénovées.
- sous l'extension de la salle de judo, un portail a été réalisé par les employés pour clore le nouveau local de stockage créé
- une nouvelle tranche de « compomac » va être réalisée la semaine prochaine
- les lames bois des deux passerelles du centre de service viennent d'être changées car les anciennes devenues glissantes étaient dangereuses
- un arbre a été abattu au cimetière de Lézian
- M. PETIT remercie aussi tous ceux, avec un salut particulier à Floriane CLAVERIE et à son mari, qui ont participé à la réflexion et à la réalisation de la bibliothèque ouverte à tous qui a été mise en place ce matin sous la mairie. Chacun peut déposer, emprunter ou prendre un livre, il est demandé à ceux qui souhaitent en conserver un d'en déposer un autre si possible.

❖ Comptes rendus de réunions :

Commission des travaux : elle a listé les travaux à envisager pour 2018, sachant que le programme retenu sera fonction des possibilités financières de la commune, telle qu'elles seront définies par la commission des finances. M. Guy LAPEYRE présente les travaux listés par la commission :

- Salle de stockage sous la salle de judo : bétonnage du sol, portail et électricité
- Mur de soutènement du Bastion : un pan de mur et un contrefort
- Pluvial de l'Espace Victor Hugo
- Peintures de la salle des fêtes
- Gendarmerie : grillages, portail et salles de bains
- Appartements communaux : radiateurs, ...
- Résidence de l'acacia : peinture des avants toits
- Poursuite programme accessibilité : mairie annexe
- Collégiale : sacristie et toiture
- Projet d'aménagement jardin Vassevin
- Ecole maternelle : changement de 2 fenêtres et aménagement de placards dans le dortoir des petits
- Programme voirie
- Bâche à incendie à Bandelle
- Etude éclairage public : Bastion et Foirail
- Modules préfabriqués pour l'école : installation et mise en sécurité
- Projet de l'école
- Achat de matériel et d'outillage
- Mobilier de cuisine
- Mobilier informatique
- Adressage, plaques pour les chemins et numérotation
- Etudes pour le bâtiment de la trésorerie
- Eclairage salle du conseil municipal

- Assainissement : réseau et pompes de relevage, curage lac
- Budget restaurant : changement de deux fenêtres

Mme le Maire fait le point sur la **question des rythmes scolaires**. Le décret du 27/06/2017 permet de déroger à la loi en permettant aux collectivités, ayant la compétence scolaire, de demander le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018. Cela doit se faire sur proposition de la municipalité et du Conseil d'école mais en tenant compte de l'intérêt de l'enfant et de l'organisation du temps périscolaire.

Un conseil d'école doit avoir lieu le 15 février pour discuter de cette question et la réponse de la mairie est à transmettre pour le 16 février.

La DASEN (directrice académique des services de l'éducation nationale) a présidé une réunion à Condom le 24/01/2018 regroupant des parents, des enseignants, des élus et des animateurs afin de travailler sur les avantages et les inconvénients des deux systèmes. Mme le Maire y a participé.

Au niveau de Jégun, deux enquêtes ont été organisées par les parents, une première par réponse sur Internet avec un lien « compliqué » à saisir n'a apporté que peu de réponses, une deuxième format « papier » a apporté 94 réponses pour 81 familles, un papier ayant été donné par enfant.

Mme le Maire trouve regrettable le manque d'évaluation par l'Education Nationale de l'expérimentation de la semaine de 4 jours et demi notamment sur la fatigue des enfants mais aussi sur l'évolution des résultats scolaires pour cette période.

Mme le Maire dit que la communauté d'agglomération qui n'a pas à se prononcer directement, souhaiterait que l'ensemble des communes du territoire optent pour le même choix afin de pouvoir organiser le temps périscolaire de manière cohérente et identique.

Un large débat s'instaure au sein du conseil sur le sujet. M. LAPEYRE indique que lors de la mise en place de la semaine de 4 jours et demi c'était le sujet financier principalement qui avait amené le plus de critiques. Aujourd'hui retourner à la semaine de 4 jours ferait économiser à la communauté d'agglomération 250.000 € mais réduirait aussi le nombre d'emplois. Mme DESPAX demande si d'autres communautés se sont déjà prononcées, il lui semble que celle de Masseube a déjà décidé. Mme DOZE demande ce qui est ressorti du vote des parents jégunois. Mme le Maire lui répond que les avis sont partagés mais que 58% se sont prononcés pour le retour à la semaine de 4 jours et 36% à celle de 4 jours et demi. Mme DESPAX doute que la semaine de 4 jours et demi réduise la fatigue des enfants. Mme CLAVERIE demande où on en est pour les activités et Mme RAGARU dit que la qualité des animations est une question importante. M. Guy LAPEYRE répond que certaines animations ont été stoppées. Mme CLAVERIE demande quelle est la position des enseignants de l'école. Mme le Maire dit qu'ils seraient favorables au maintien de la semaine à 4 jours et demi mais souhaitent une modification de la répartition des horaires de la journée de façon à allonger la pause méridienne de 12 H à 14 H et finir à 16H15. M. FIEFVET se positionne en faveur de la semaine longue car les études montrent que les enfants sont plus réceptifs aux enseignements le matin.

Après ce tour de table, Mme le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent voter sur cette question. Un consensus se dégage pour écarter d'un vote. Pour le maintien de la semaine de 4 jours et demi :

Vote : Contre 0, Abstention 1 (Mme DESPAX), pour 14.

❖ Délibérations :

Mise à jour du RIFSEP :

Mme le Maire expose à l'assemblée que suite à un avis défavorable des représentants du personnel en Comité Technique Local car Jégun n'attribue pas de prime aux non titulaires, il a été nécessaire d'attendre le deuxième avis de cette commission qui s'est prononcée le 05/02/2018. Ce deuxième avis a maintenu l'avis défavorable du collège des représentants du personnel et un avis favorable du collège des collectivités. Désormais la commune peut opter librement.

Mme RAGARU propose de suivre l'avis des représentants du personnel en accordant le régime indemnitaire à l'ensemble des agents communaux et contractuels. Mme le Maire rappelle que ce n'était pas le projet présenté au départ et souhaite en rester à la proposition initiale, aucun chiffrage du coût de cet élargissement n'ayant été demandé ni fait.

Vote : Contre 1 (Mme RAGARU), Abstention 0, pour 14.

Ecole Primaire : Mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) choix d'un prestataire :

Mme le Maire explique que 12 entreprises vont travailler sur le chantier de l'école primaire et qu'il serait utile d'attribuer la mission OPC. 3 entreprises ont été consultées : T2A Aquitaine, BAT ECO et David Syst. Une entreprise n'a pas fait d'offre et Davis Syst est celui qui propose le prix le plus bas. Mme RAGARU demande si le projet de l'école a bien été transmis au CHSCT de l'éducation nationale. Mme le Maire lui répond que c'est en cours et propose de retenir l'offre de David Syst qui s'élève à 18 495 € et en cas d'accord de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires.

Vote : Contre 1 (Mme RAGARU car elle trouve que cela va surenchérir le projet alors que les enfants ne seront pas abrités pour aller jusqu'aux toilettes), Abstention 0, pour 14.

Ecole Primaire : Convention d'assistance pour la réalisation du marché de location des modules préfabriqués :

Mme le Maire indique qu'elle a demandé à Mme BOURDALLÉ de lui faire une offre pour cette prestation. Mme BOURDALLÉ propose ce service pour un montant de 2 720 € HT.

Vote : Contre 1 (Mme RAGARU), Abstention 0, pour 14.

Ecole Primaire : Modification du plan de financement :

Mme le Maire rappelle que le 26/10/2017, le conseil municipal s'est prononcé sur l'avant-projet détaillé et le plan de financement de l'école pour un montant de 812 300 € de travaux.

Le 23/11/2017, le conseil a voté un marché de prestations similaires pour la maternelle.

Courant décembre, une étude de sols a été réalisée pour le projet et depuis M. PECLOSE en réclame les résultats qui lui ont été transmis fin janvier 2018. Il en ressort que les fondations doivent être réalisées plus profondément que prévu ce qui induit un coût plus élevé du projet. Le montant HT des travaux s'élèverait donc à 831 050 € HT, soit une augmentation de 1.89% du projet. Le montant total de l'opération s'élève donc à 1 080 000 € HT.

Mme le Maire indique que le nouveau plan de financement modifie la part des travaux d'accessibilité et que désormais les recettes suivantes sont attendues:

- La subvention de la région pour l'accessibilité est de 11 910 € et de 50 000 € pour la part rénovation énergétique,
- La part de l'Etat au titre de la DETR est de 30% du montant HT des travaux soit 318 000 €
- Le fonds de soutien à l'investissement local représente 20% du projet HT soit 192.000 €
- la subvention D2D (dotation départementale de développement) qui doit faire l'objet d'une acceptation est de 64 740 €
- la réserve ministérielle de 50.000 €.

Le reste à financer par la commune, après récupération de la TVA serait de 386 754.16 €.

Mme le Maire demande au Conseil de se prononcer

- sur le nouveau montant des travaux à 831 050 € HT
- sur la nouvelle enveloppe prévisionnelle fixée à 1 080 000 € HT
- sur l'approbation de l'intégration de la commune dans le dispositif du fonds départemental de développement pour la rénovation de l'école
- d'approuver la nouvelle modification du plan de financement tel qu'il vient d'être décrit
- de solliciter les aides auprès de l'ensemble des financeurs
- de l'autoriser à signer tout document afférent à cette opération.
-

Vote : Contre 1 (Mme RAGARU), Abstention 0, pour 14.

Participation financière aux voyages scolaires d'enfants scolarisés au collège de Vic Fezensac :

Mme le Maire rappelle qu'au dernier conseil un renvoi de cette décision avait été fait pour de plus amples informations. Elle indique qu'aucune subvention n'a jamais été versée pour des enfants scolarisés en collège et que cela est cohérent car les communes ne disposent pas de la compétence « collège ». Elle propose de ne pas donner suite à cette demande et donc de ne pas soumettre cette demande de subvention au vote.

Mme RAGARU indique que cela n'exclut pas une demande d'aide de familles en difficulté au CCAS.

Modification de l'agenda d'accessibilité :

Mme le Maire indique qu'un premier agenda d'accessibilité avait été voté par la commune en 2015 et prévoyait un calendrier jusqu'en 2018. A ce jour des modifications doivent être apportées :

- Pour le judo, tout a été réalisé il faut donc l'enlever
- Pour l'école maternelle, il faut conserver il y a une petite marche à supprimer cela va être fait rapidement
- Pour la collégiale, la place handicapée et le plan incliné sont réalisés
- Pour l'église de Lézian, sa fermeture provisoire suspend les études d'accessibilité
- Pour la Mairie annexe les travaux sont à l'étude pour cette année
- Pour le cimetière de Lézian, la place handicapée est réalisée
- Pour le cabinet médical, il convient d'enlever une chaise ou deux pour qu'un fauteuil puisse accéder à la salle d'attente
- La trésorerie est enlevée car fermée et que son avenir est encore imprécis
- Demande de dérogation pour la place handicapée à l'église St Michel en raison de la forte pente

Mme RAGARU soulève la question de la difficulté pour une personne en fauteuil d'ouvrir les portes du centre de service qui sont très lourdes.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce nouveau calendrier

Vote : Contre : 0, Absentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 14

Accessibilité du domaine public :

Afin d'étudier l'accessibilité aux bâtiments tels que le secrétariat de mairie, la Poste et le Crédit Agricole. Pour le secrétariat de mairie, il faut prévoir en même temps un guichet adapté.

Pour préparer ces études et consulter les entreprises pour réaliser les travaux, elle propose de recourir à l'entreprise XMGE qui a fait une offre de services à hauteur de 8.000 € HT.

Mme RAGARU relève que dans la proposition de l'entreprise ne figurent pas les lettres de refus aux candidats non retenus. Mme le Maire indique que les secrétaires s'en chargeront si ce n'est pas prévu.

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 15.

❖ Questions diverses :

Mme le Maire se fait l'écho des animateurs du centre de loisirs qui ont été heurtées dans le dernier compte rendu par les termes de la phrase indiquant qu'ils « ne voulaient » plus surveiller les enfants qui prenaient leur repas à la cantine le mercredi mais ne restaient pas au centre de loisir ensuite. Ils souhaitent préciser qu'« ils ne peuvent plus ».

M. PEYRET demande ce qu'il va advenir de l'église de Lézian. Mme Barrieu explique que les témoins placés dans cette église sont des témoins gradués et qu'ils doivent permettre de faire un diagnostic d'ici un an sur les mouvements affectant le bâtiment et leur sens.

Mme RAGARU demande si des compteurs Linky ont été installés sur la commune. MM. LAPEYRE et PETIT lui répondent qu'à ce jour il n'y en a pas mais que des installations sont prévues en 2018. Une discussion s'ouvre sur les inquiétudes que suscitent ces nouveaux compteurs. Mme RAGARU dit qu'elle a entendu que ces compteurs resteraient la propriété de la commune, M. BIAUTE lui répond que les réseaux peut-être mais pas les compteurs à sa connaissance.

Mme CLAVERIE invite les gens qui le souhaitent à déposer des livres dans la bibliothèque qui vient d'être mise en place sous la mairie. Il sera possible d'emprunter librement ces ouvrages ou même de garder des livres sous réserve d'en remettre d'autres pour assurer toujours un roulement d'ouvrages. M. PETIT indique que Le petit journal va faire un article et qu'une information sera insérée dans le prochain bulletin municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la séance close.
Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22H34.

